

Le mot de Daniel Turp



12 mars 2012
(N° 2012-13)

Le grand rendez-vous du 22 mars 2012 contre la hausse des frais de scolarité

L'ÉDUCATION
EST
UN
DROIT !

La semaine qui s'annonce sera celle d'un grand rendez-vous où convergeront à Montréal le jeudi 22 mars 2012 des milliers d'étudiants et d'étudiantes du Québec pour manifester leur opposition à la hausse des frais de scolarité. Je compte y participer en ma qualité d'étudiant en musique de l'Université de Montréal, mais également comme un professeur solidaire des étudiants et étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Montréal qui seront en « grève » ainsi que ceux et celles de la maîtrise en études internationales.

J'ai d'ailleurs pu exprimer mes vues sur la hausse des frais de scolarité la semaine dernière, et plus particulièrement sur sa conformité aux engagements internationaux du Québec. À l'invitation de l'Association des Étudiant(e)s aux cycles supérieurs en Études Internationales (AECSEI), j'ai prononcé le jeudi 15 mars 2012 une conférence intitulée [Gratuité scolaire et droit international- Le Québec viole son engagement d'instaurer progressivement la gratuité de l'enseignement supérieur](#). Cette conférence a été enregistrée et vous pouvez en écouter la version audio en cliquant [ici](#).

J'ai également pris la parole lors du Marathon musical organisé par l'Association des étudiants en musique de l'Université de Montréal le vendredi 16 mars et j'y ai fait une allocution sous le titre « [La hausse des frais de scolarité, l'appauvrissement culturel et le surgissement de la musique](#) ».

Je constate par ailleurs que la question de la violation par le Québec de ses engagements internationaux est évoquée par Timothée Labelle dans la page Idées du journal *Le Devoir* ce matin sous le titre « [Derrière les étudiants, le droit international](#) ». L'étudiant au baccalauréat en relations internationales et droit international de l'Université du Québec à Montréal y affirme avec raison qu'il « [i] est navrant de voir les représentants du peuple québécois dévier de leurs engagements internationaux en matière d'éducation ».

[Une conférence à l'Université de Sherbrooke au sujet du recours de l'Équipe Kyoto](#)



La demande de contrôle judiciaire visant déclarer illégale la dénonciation par le Canada du Protocole de Kyoto a suscité l'intérêt des personnes qui organisent la [Quinzaine du développement durable](#) à l'Université de Sherbrooke. J'y prononcerai aujourd'hui une conférence sur « [Le retrait du](#)

Canada au protocole de Kyoto » dans le cadre de cette activité est organisée en collaboration avec la Table de concertation étudiante en Développement Durable (TCEDD) et le Comité Droit vert l'avenir de la Faculté de Droit. Je compte situer le *Protocole de Kyoto* dans son contexte et présenter *la Loi de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto*. J'y décrirai aussi les arguments sur lesquels est fondé le recours sur lequel travaille l'Équipe Kyoto (www.equipekyoto.org), qui a présenté devant la Cour fédérale le 13 janvier 2013 et dont l'audition est maintenant prévue pour le 1^{er} juin 2012. Cette activité aura donc lieu aujourd'hui le 19 mars 2012 à compter de 11 h 30 à la salle A8-334 de la Faculté de droit. Pour me rendre à Sherbrooke, j'ai d'ailleurs droit à un pouce de ma collègue **Geneviève Dufour**, professeure de droit international à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et membre de l'Équipe Kyoto!

Bonne semaine !